



Note d'information pour les parents et élèves scolarisés en septembre 2010, en Classe à Horaires Aménagés (Musique et danse) et traditionnels (sauf étudiants en Licence « musicien interprète » et « composition électroacoustique », art dramatique, musiques actuelles)

1. Elèves scolarisés en Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse

Réunion d'information pour les élèves et parents le jeudi 9 ou vendredi 10 septembre 2010 à 14h00 : auditorium ou salle Berlioz ou Théâtre de plein air.

Le jour exact vous sera donné par votre établissement scolaire respectif (9 ou 10 septembre).

2. Elèves scolarisés en « Traditionnel »

Le vendredi 10 septembre de 14h00 à 19h00 et le samedi 11 septembre de 9h00 à 13h00, la confirmation de votre réinscription ou inscription (nouveaux élèves), vous sera transmise à l'accueil du Conservatoire. Des informations seront consignées sur des courriers individuels :

- Horaires/Jours de Formation Musicale et Chorale
- Horaires/Jours des autres Pratiques Collectives (orchestres,...)
- Affectation du professeur principal (instrument si pratique instrumentale et/ou vocale individuelle ou semi individuel – chant par exemple)
- Tableau des rendez vous parents/élèves/professeurs pour le choix des emplois du temps individuels (instruments, notamment).

Pour compléter, un affichage des différentes pratiques collectives sera visible dans le hall ou sur les portes d'entrée du Conservatoire à partir du vendredi 10 septembre 2010.

Changements éventuels de cours de Formation Musicale

Une possibilité de changement de planning de cours en Formation Musicale/ Chorale est envisageable sous conditions cumulatives :

- apporter un justificatif sérieux montrant qu'il n'est pas possible de suivre tel ou tel cours
- des disponibilités des places disponibles dans les classes
- de l'appréciation par la direction des études des éléments fournis par l'élève ou les parents.

A ce sujet, des imprimés seront à votre disposition à l'accueil du CNRR à rendre avant le jeudi 16 septembre 18h00, dernier délais.

A partir des éléments transmis, la réaffectation dans les cours de Formation Musicale/Chorale se fera le vendredi 17 septembre. Un affichage de ces réaffectations dans le hall ou sur les portes d'entrée du Conservatoire, est prévu le samedi 18 septembre à partir de 9h00.

Pratiques collectives vocales et instrumentales

Pour rappel aux élèves et parents, les pratiques musicales dirigées et non dirigées (notamment musique de chambre en cycle 3 et perfectionnement), sont obligatoires (se référer aux emplois du temps fournis à partir du 10 septembre 14h00).

3. Autres informations pratiques et administratives

3.1 Important :

Tout élève qui ne se sera pas présenté au premier cours de la semaine du 20 septembre sera considéré comme renonçant à son inscription pour l'année scolaire 2010-2011 et donc rayé de l'effectif des élèves du Conservatoire.

3.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription de 150 Euros (Cycle éveil/initiation et Cycle 1), 270 € (cycle 2), 430 € (cycle 3 et perfectionnement ou 4° cycle), 70 € (auditeurs libres hors cursus – élèves participant uniquement à des cours collectifs sans passer d'examens), sont à régler entre le 1° septembre et le 5 novembre au plus tard, auprès de la scolarité Madame IVALDI –Tél : 04 97 13 50 47 dans le hall du CNRR. Tout manquement au règlement induira le renvoi de l'élève du conservatoire.

3.3 - Prêt d'instrument

Les parents souhaitant éventuellement emprunter au Conservatoire un instrument, doivent prendre un rendez-vous auprès de Monsieur Jean-Claude FORMA (04 97 13 50 18), responsable du parc instrumental.

3.4 Sécurité sociale étudiante

Tout étudiant né entre le 1 octobre 1982 et le 30 septembre 1995, inscrit au conservatoire doit s'affilier au régime de la Sécurité Sociale et ce quelle que soit sa nationalité. Prendre contact avec Madame Béatrice KUBLER au 04 97 13 50 58, si besoin.

3.5 Le début des cours « traditionnels » est fixé au lundi 20 septembre 2010

Jean-Paul ALIMI
Directeur des Etudes